



UNÎMES soutient la création d'entreprise de ses étudiants

Depuis 2016, l'université de Nîmes propose, en partenariat avec PEPITE-LR¹, le statut national étudiant-entrepreneur. L'objectif est d'encourager et soutenir les étudiants et les jeunes diplômés souhaitant se lancer dans la création d'entreprise.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 janvier 2019.

Un accompagnement adapté pour favoriser l'entrepreneuriat

Ouvert à tous les étudiants et jeunes diplômés de moins de 28 ans titulaires du baccalauréat, le statut étudiant-entrepreneur leur offre un accompagnement. Grâce au statut, ils peuvent :

- substituer leur stage obligatoire de formation initiale par un temps de travail consacré à leur projet entrepreneurial, sous réserve de l'accord du responsable pédagogique de l'étudiant.
- assister à différents cours relatifs à la création d'entreprise et à des ateliers
- bénéficier d'une mise en relation avec les partenaires de PEPITE-LR de l'écosystème entrepreneurial

Les étudiants intéressés ont jusqu'au 17 janvier à minuit pour candidater sur la plateforme nationale : <https://snee.esr.gouv.fr/>. Après étude des dossiers (motivation et qualités du projet entrepreneurial), le comité d'engagement PEPITE-LR délivrera les statuts le 24 janvier. 8 étudiants d'UNÎMES se sont inscrits lors de la première session en septembre 2018.

Le diplôme étudiant-entrepreneur pour aller plus loin

Le Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) permet aux étudiants inscrits au statut Etudiant-Entrepreneur de bénéficier d'un **accompagnement pédagogique individualisé et d'une reconnaissance encore plus grande**. Ils pourront ainsi profiter :

- de Cours collectifs relatifs à la création d'entreprise
- d'Ateliers hebdomadaires.
- d'un Coaching personnalisé de 10 heures avec un coach ou chargé d'affaire issus des partenaires PEPITE-LR
- de 2 journées de coaching intensif dans le cadre de Creawiz, événement organisé avec Ad'OCC
- de Places destinées aux Etudiants-Entrepreneurs du D2E au Jump'In Creation organisé par le BIC de Montpellier
- d'une Mise en réseau avec l'écosystème entrepreneurial du territoire

Le D2E permet de valider une **seule UE** grâce à la remise d'un **rapport** et d'une **soutenance** à la fin du diplôme. Son coût est de 250 euros. La prochaine session d'inscription aura lieu à la rentrée universitaire 2019.

En savoir plus : <https://pepите.languedoc-roussillon-universites.fr/un-projet-une-idee/statut-etudiant-entrepreneur>

Depuis la création du statut en 2014, 6.000 jeunes en ont bénéficié en France. En 2016-2017 par exemple, plus de 500 sociétés ont été créées par des étudiants-entrepreneurs.

Contact presse :

Elodie Jamet – communication@unimes.fr – 04 66 36 46 26

Corinne Le Gal La Salle, chargée de mission Relations avec les entreprises – corinne.legallasalle@unimes.fr

¹ Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat